

le Viaduc de Millau

AUTOROUTE E11-A75

 EIFFAGE

Communiqué du 16/01/09

NOUVEAUX TARIFS DE PÉAGE AU 1^{er} FEVRIER 2009

Conformément au contrat de concession du Viaduc de Millau, les tarifs de péage augmenteront au 1^{er} février 2009. Cette augmentation est calculée à l'aide d'une formule de révision prévue au contrat de concession et prend en compte l'indice des prix à la consommation (hors tabac) du mois d'octobre 2008.

Classes	Hors été		Eté	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
1	5,02 €	6,00 €	6,44 €	7,70 €
2	7,53 €	9,00 €	9,70 €	11,60 €
3	17,81 €	21,30 €	17,81 €	21,30 €
4	24,16 €	28,90 €	24,16 €	28,90 €
5	3,26 €	3,90 €	3,26 €	3,90 €

* Eté : du 1^{er} juillet au 31 août – Hors été : du 1^{er} septembre au 30 juin

Classe 1

Véhicule ou ensemble de véhicules de hauteur totale inférieure ou égale à 2 mètres et de poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Classe 2

Véhicule ou ensemble de véhicules de hauteur totale comprise strictement entre 2 et 3 mètres et de poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Classe 3

Véhicule à 2 essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres ou dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 Tonnes.

Classe 4

Véhicule ou ensemble de véhicules à plus de 2 essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres ou dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 Tonnes.

Classe 5

Moto, side-car, trike et quad.

UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT ACCEPTE

Les Chèques-Vacances seront prochainement acceptés comme mode de paiement* au péage du Viaduc de Millau.

Le Chèque-Vacances est un titre nominatif qui se présente sous forme de coupures de 10 et 20 €. Près de 7 millions de personnes utilisent le Chèque-Vacances dans plus de 135 000 établissements pour régler des prestations de tourisme et de loisirs. Ce mode de paiement distribué par l'intermédiaire des entreprises, des Comités d'Entreprises, des collectivités locales ou de la Fonction Publique est en plein essor...

* Le cas échéant, la différence entre le montant du Chèque-vacances et le prix du péage est rendue en espèces. Il est néanmoins demandé de donner le chèque vacances dont la valeur se rapproche le plus du prix du péage.

LES ABONNEMENTS AU PEAGE

Via 10+1 : La carte sans contact permettant aux véhicules de classe 1 de passer 11 fois pour le prix de 10.

Viaduc-t : Télépéage dédié aux véhicules de classe 1, 2 et 5. Remise de 10 % toute l'année.

Pro-Fréquence : La carte sans contact pour les véhicules de classe 3 et 4. Remise sous conditions d'utilisation.

Ces abonnements peuvent être souscrits en contactant un conseiller commercial au 05 65 61 61 61 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ou par mail : viaducdemillau@eiffage.com .

Contact presse : Marine Crouan, 05 65 61 61 63.